

N° 3792. CONVENTION (N° 68) CONCERNANT L'ALIMENTATION ET LE SERVICE DE TABLE À BORD DES NAVIRES, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA VINGT-HUITIÈME SESSION, SEATTLE, 27 JUIN 1946, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA CONVENTION PORTANT RÉVISION DES ARTICLES FINALS, 1946¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

10 août 1982

EGYPTE

(Avec effet au 10 février 1983.)

N° 3915. CONVENTION (N° 47) CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL À QUARANTE HEURES PAR SEMAINE, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA DIX-NEUVIÈME SESSION, GENÈVE, 22 JUIN 1935, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA CONVENTION PORTANT RÉVISION DES ARTICLES FINALS, 1946²

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

11 août 1982

SUÈDE

(Avec effet au 11 août 1983.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 264, p. 163; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 4, 5 et 12, ainsi que l'annexe A des volumes 1015, 1038, 1046 et 1252.

² *Ibid.*, vol. 271, p. 199, et annexe A des volumes 754, 885, 1051 et 1133.